

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 670**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 11 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Notre Dame, entre les rues Saint-Étienne et Joffre, ainsi qu'un emprunt total de 12 000 000 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 novembre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 17^e jour du mois de novembre 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat